

# Évitez les vols à la roulotte...

## Définition du vol à la roulotte :

C'est l'action de dérober des objets ou documents à l'intérieur d'un véhicule vide de tout occupant.

## Quelques conseils pour vous protéger !

### 1 - Vérifiez que le véhicule en stationnement est correctement verrouillé

Un vol à la roulotte sur trois est commis alors que les portes de la voiture n'étaient pas fermées :

- Verrouillez systématiquement les vitres et les portes de votre véhicule. Ne laissez pas vos clés sur le contact, même au prétexte d'une course très rapide.
- Évitez de stationner dans des endroits isolés et sombres (Garer le dans un endroit passant le jour et sous des lampadaires la nuit).

### 2 - Ne laissez dans votre voiture aucun objet tentant apparent

- Ne laissez pas de sac ou d'objet de valeur même dans le coffre ou apparent dans votre véhicule, même pas un court instant.
- Ne laissez pas vos papiers d'identité ou le certificat d'immatriculation ou votre chéquier, le double de clés, la télécommande d'ouverture de votre grille d'entrée ou de votre porte du parking ...dans votre véhicule ; emmenez-les avec vous.
- Ne cachez pas d'objet sous un siège ou dans la boîte à gants : l'astuce est connue des voleurs.
- Ne laissez jamais, même pour un court instant, des objets à vue dans votre véhicule (appareil photo, téléphone, GPS et son support...). **Attention aux traces laissées par les supports de GPS. Ne laissez pas visibles les câbles de recharge (prise allume-cigare).**
- **Il est fortement déconseillé de laisser son GPS dans le véhicule et d'intégrer l'adresse du propriétaire dans cet appareil. Il mènera directement l'auteur au domicile de la victime car il aura trouvé les clés de l'habitation dans le sac à main qui aura été déposé dans le coffre !**

## Vous êtes témoin d'un vol à la roulotte !

- Faites un acte citoyen en alertant les forces de sécurité **en composant le 17**.
- Communiquez tous les détails indispensables à l'identification des auteurs (plaque d'immatriculation, couleur du véhicule, nombre, direction de fuite...).

## Vous êtes victime d'un vol à la roulotte !

- Réagissez dans les plus brefs délais en alertant le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie compétente en composant le 17.
- Déposez plainte en donnant le maximum d'éléments sur les objets dérobés (références, marque, description).
- Établissez une déclaration auprès de votre assurance dans les deux jours.
- Faites immédiatement opposition en cas de vol d'un moyen de paiement (carte bancaire, chéquier...).
- Enfin, en cas de vol de votre téléphone portable, faites les démarches pour faire suspendre votre ligne. Votre IMEI sera nécessaire, vous pouvez d'ores déjà le relever en composant \*#06# sur votre clavier de téléphone portable.



**En cas de doute, n'hésitez pas à joindre nos services :**  
**Brigade Territoriale de Gendarmerie de GRAY**  
17,rue Maurice SIGNARD à GRAY,  
du lundi au samedi de 8H/12H et de 14H/18H et le dimanche de 9H/12H et de 15H/18H,  
ou bien, en nous contactant par téléphone au 03.84.65.11.45.